

SAINT-ANDRÉ

LEZ-LILLE *Ville durable*

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2026/315 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS Madame Denise DE TEMMERMAN

Vu l'article L.123-11, R123-12 et R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 07 avril 2026 fixant à 16 le nombre d'administrateurs du CCAS,
Vu l'affichage en Mairie en date du 30 mars 2026,
Vu les propositions faites par l'association Le Club des Séniors,

ARRÊTONS

Article 1er : Est nommée membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : Madame Denise DE TEMMERMAN, en qualité de représentante d'une association de personnes âgées et retraitées du département (Club des Seniors).

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de réception par le représentant de l'État.

Article 3 : Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à la personne concernée.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Commune est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-André, le 07 mai 2026

Le Maire,



Cyprien RICHER

HÔTEL DE VILLE

89 rue du Général Leclerc - CS 40001 - 59 871 Saint-André CEDEX

+33 (0)3 20 63 07 50 www.villesaintandre.fr

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement au Maire.